

Le statut des francophones de Flandre débattu devant l'Onu à Genève

■ Edgar Fonck et Georges Clerfayt ont dénoncé le déni démocratique d'un "dogme officiel flamand".

Ils l'avaient annoncé, ils l'ont fait: l'Association pour la promotion de la francophonie en Flandre et l'Adhum, l'Association de promotion des droits humains et des minorités créée à Bruxelles durant l'été 2013, ont plaidé mardi au Conseil des droits de l'homme de l'Onu à Genève pour la reconnaissance des francophones de Flandre comme une minorité nationale.

Malgré le Conseil de l'Europe et l'Onu

Comme l'a rappelé le directeur de l'APFF, Edgar Fonck, son combat est d'abord culturel. Après avoir dressé un tableau peu flatteur des extrémistes flamands qui n'ont eu de cesse d'éliminer par la force toute présence culturelle francophone, notamment en s'en prenant à "Exploration du monde", Edgar Fonck a déploré que la Belgique officielle fasse encore la sourde oreille et ignore les quelque 310 000 francophones de Flandre.

Dès 2001, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait appelé à une protection de cette minorité.

En 2002, à la suite du rapport Nabholz, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait reconnu l'existence de ladite minorité et recommandé à la Belgique de ratifier "sans plus tarder" la Convention-cadre sur les minorités nationales. Enfin l'Onu a recommandé à la Belgique, lors de son Examen périodique universel de 2011, de ratifier la Convention et de signer la Charte sur les langues minoritaires. "Rien n'a changé", a dit Edgar Fonck. "C'est d'autant plus préoccupant, pour ne pas dire inacceptable, que la Belgique préside le Conseil de l'Europe et prétend placer les droits de l'homme au cœur de son action"! Pour mettre fin au processus d'assimilation forcée de la minorité francophone en Flandre et prévenir tout risque de violence, l'APFF a appelé la Belgique à ouvrir un large débat sur la question des minorités à l'occasion du rapport à remettre à

l'Onu, dans le cadre de son prochain Examen périodique universel, début 2016. "L'APFF demande également d'y associer la société civile. La Belgique s'y est engagée mais il n'y a pas encore eu la moindre consultation!"

Edgar Fonck a encore plaidé pour le rétablissement du recensement linguistique.

Au nom de l'Adhum, l'ex-député Georges Clerfayt a dénoncé "le dogme qui prévaut officiellement et politiquement en Flandre, contre l'évidence de l'histoire et la rationalité". A savoir qu'"il ne peut y avoir de minorité francophone; donc, il n'est pas question pour les Flamands de reconnaître l'existence d'une minorité francophone ayant droit au respect de sa langue et de sa culture". Il en a résulté "une violence institu-

tionnelle s'exerçant par le diktat de la majorité flamande au Parlement belge et fatalement, au Parlement de la Région flamande. Cette violence s'exprime par inertie, par dénégation, par refus de reconnaître officiellement l'existence et les droits de la minorité francophone en Flandre".

Christian Laporte

"Cette violence s'exprime par inertie, par dénégation, par refus de reconnaître officiellement la minorité francophone."

GEORGES CLERFAYT